

**MAIRIE DE THIL**

31530



Tél : 05 61 85 42 88  
Fax : 05 61 85 19 66  
mairie-thil@wanadoo.fr

**ARRÊTÉ PERMANENT  
DU MAIRE N° 04/2018  
PORTANT  
RÈGLEMENTATION  
DE LA CIRCULATION**

**MARCHÉ HEBDOMADAIRE  
COMITÉ DES FÊTES**

**Le Maire de Thil,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2213-2, L 2213-3 et L 2213-4,

Vu la demande du Comité des Fêtes de THIL,

**CONSIDÉRANT** que pour la sécurité et le bon déroulement du Marché Hebdomadaire, il est nécessaire de supprimer le stationnement des véhicules de toutes catégories rue du château, place du Château, ainsi que Grand'Rue devant la place du Château.

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le stationnement des véhicules est interdit rue du château, place du Château, ainsi que sur la Grand'Rue devant la place du Château à THIL 31530, tous les mercredis après-midi entre 14h00 et 20h30, afin de permettre aux marchands ambulants de s'installer sur la place.

**Article 2 :** Les panneaux de signalisation réglementaires seront placés, aux endroits convenables par le Comité des Fêtes de THIL, pour permettre l'application du présent arrêté, lequel sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

**Article 3 :** Le Maire, le Commandant de la gendarmerie et le Président du Comité des Fêtes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Fait à Thil, le 14 Février 2018  
L'Adjointe au Maire,  
Cécile DARGASSIES

